

# PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAPDENAC

Réunion du 13 janvier 2026

Le treize janvier 2026 à 18 heures 30 se sont réunis à la Mairie, les membres du Conseil Municipal, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.2121-10, L 2121-11 et L 2121-13-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, en date du 07 janvier 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 13

Le Maire, Guy BATHEROSSE ouvre la séance à 18 heures 30 minutes, en présence de 3 administrés, puis sont :

## Présents

Guy BATHEROSSE, Alain BOUDOU, Valérie BOULESTIN, Catherine GREGORY, Annie IMBERT, Georges ISSIOT, Mylène LASFARGUES, Lucien OLIVER, Philippe RIMBAUD et Josiane SENAC.

## Absents excusés

Guy CAVALIÉ, Nicolas ESPINACO, Jacques MAUREL-CHARTRON et Marie SULKOWSKI.

Nicolas ESPINACO donne pouvoir à Mylène LASFARGUES

Jacques MAUREL-CHARTRON donne pouvoir à Catherine GREGORY

Marie SULKOWSKI donne pouvoir à Philippe RIMBAUD

## Absents

Emilie BRUNO.

**Catherine GREGORY a été nommé secrétaire par délibération à l'unanimité.**

Le Maire informe que le quorum est atteint, et donne lecture de l'ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 02/12/2025
2. DETR : Demande de subvention projet Place Lucter
3. Création poste agent de maîtrise
4. Conventions de partenariat 2025 et 2026 avec l'association Le Pluriel pour l'émission « Antenne d'Oc » et la bibliothèque
5. Demande d'autorisation d'ouverture de fenêtre immeuble VIDAL
6. Questions diverses

## 1.Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 02 décembre 2025

Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires.

Arrivée de M. BOUDOU Alain.

Le Maire présente le procès-verbal du conseil municipal du 02/12/2025 et demande si des observations sont à signaler sur leur rédaction.

Des demandes de complément d'informations sur quelques acronymes (CVM, CLEETS...) sont expliquées.

Aucune remarque supplémentaire n'étant soulevé, Le Maire propose de procéder à un vote à main levée pour l'approbation du procès-verbal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité :

> PV du Conseil Municipal du 02/12/2025

**VOTANTS**            POUR :    13            CONTRE :    0            ABSTENTION : 0

## 2- DETR : Demande de subvention projet Place Lucter

Le Maire rappelle le projet d'aménagement de la Place Lucter et du boulo-drome au bourg de Capdenac.

2 dossiers ont été déposés en 2025, l'un pour les logements de Vic et l'autre pour la place Lucter. Les réponses tardives (fin d'été) ont attribué un accord pour les logements et un refus pour la place.

Le Maire précise qu'il est possible de réitérer la demande pour 2026 avec un projet globalement identique. Le renouvellement doit être effectif au 15 janvier 2026.

Le travail s'étant poursuivi en 2025 autour de l'avis exprimé par les Bâtiments de France à l'occasion de la demande de permis d'aménager que nous avons obtenu, l'optimisation du dossier a conduit à la mise à jour du dossier par le cabinet d'études AQR et l'architecte paysagiste Emily Graham.

Le chiffrage a été actualisé en conséquence de la modification des agencements.

Philippe RIMBAUD précise que 18 mois de réflexion ont été menés pour ce projet avec organisation des commissions infrastructures, des réunions avec les habitants et les commerçants.

Le Maire indique que le projet est estimé à 434 146 Euros HT, il propose de solliciter l'Etat à travers la DETR ainsi que les partenaires publics, Conseil Régional, Conseil Départemental et Agence de l'Eau.

Le Maire poursuit en appuyant sur le fait que ce projet a été optimisé et peaufiné et qu'il serait souhaitable de le poursuivre.

Le Maire propose le plan de financement suivant

#### Dépenses

Estimation des travaux.....	396 183.00 € HT
Maitrise d'œuvre .....	37 963.00 € HT
Total .....	434 146.00 € HT

#### Recettes

Etat- DETR : 30%.....	130 243.80 € HT
Région 10%.....	43 414.60 € HT
Département 20% .....	86 829.20 € HT
Agence de l'eau 5%.....	21 707.30 € HT
Commune 35% .....	151 951.10 € HT
Total .....	434 146.00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet ainsi que le plan de financement proposé et mandate le maire pour déposer les dossiers de demande de subventions auprès des partenaires publics.

**VOTANTS**            POUR :    13    CONTRE :    0    ABSTENTION :    0

### **3- Création poste agent de maîtrise**

Le Maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire expose qu'un agent dans le grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> classe peut prétendre à l'avancement dans le grade d'Agent de maîtrise suite à son admission sur la liste d'aptitude de la promotion interne au titre de la session 2025 (arrêté N°25-11-27 du service gestion des carrières du CDG46 fixant la liste d'aptitude donnant accès au grade d'agent de maîtrise sans examen professionnel par voie de promotion interne en date du 26/11/2025).

L'incidence pour l'agent est de 19,68€ brut mensuel et donc de 29 € par mois pour la commune (salaire + frais patronaux) soit 348€ annuels. En l'occurrence, le salaire mensuel brut sera porté à 2027,04€

Philippe RIMBAUD dit ne pas être opposé à cette création de poste mais estime que ce n'est pas le bon moment au vu des prochaines élections.

Catherine GREGORY interroge sur la demande, si elle est à l'initiative de l'agent. Le Maire répond qu'un dossier a été constitué ensemble suite à l'ouverture de ce poste par le biais de la promotion interne transmise par le CDG.

Mylène LASFARGUES interroge sur l'impact des tâches en charge pour l'agent. Le Maire informe qu'au vu de la polyvalence des agents, il n'y aura pas de changement. L'agent dispose de qualités qui lui permettent déjà d'accéder à ce grade, il gère les travaux de la conception à l'installation sans difficulté, ce grade fait simplement évoluer sa carrière.

Mylène LASFARGUES craint que ce grade lui permette de demander un rôle plus important dans son poste de travail.

Georges ISSIOT soulève l'importance des employés municipaux dans notre commune et ne comprend pas les réactions. La commune est difficile et étendue, il faut donner de l'importance à nos agents, une reconnaissance. Il précise que les employés sont le meilleur investissement de la commune même si ce sont des dépenses de fonctionnement. La gestion des employés dans une commune n'est pas la même que dans une entreprise, il faut leur laisser leur esprit d'initiative et considérer qu'ils sont d'une grande utilité dans notre commune.

Josiane SENAC indique qu'il serait justement judicieux d'accepter cette évolution de carrière maintenant pour montrer de la reconnaissance dans leur travail à des agents que l'on connaît.

Une précision est apportée sur le fait que la demande ne provient pas de l'agent directement. Le CDG qui gère les carrières a ouvert une session de promotion interne qui a lieu une fois par an mais pas toujours pour tous les grades.

L'ouverture du grade d'agent de maîtrise par promotion interne a été connue en septembre 2025, le dossier a été renvoyé et la liste d'aptitude a été transmise en décembre 2025. L'agent n'a pas choisi le moment seulement l'opportunité qui s'est présenté en accord avec le Maire.

Valérie BOULESTIN demande si un délai de réponse pourrait s'envisager le temps de se renseigner plus précisément.

Le Maire rappelle qu'il est temps de prendre ses responsabilités d'élus et qu'un mois de délai supplémentaire ne changerait rien. Il précise qu'un refus de cet avancement de grade pourrait être perçu comme un mauvais signal par nos employés.

Le Maire propose de créer le poste d'agent de maîtrise au 1<sup>er</sup> février 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à la majorité la proposition du Maire.

**VOTANTS**            POUR :    5        CONTRE :    4        ABSTENTION :    4

#### **4- Conventions de partenariat 2025 et 2026 avec l'association Le Pluriel pour l'émission « Antenne d'Oc » et la bibliothèque**

Le Maire présente le partenariat avec l'association pour l'émission « Antenne d'Oc » à laquelle participe notre agent bibliothécaire.

Le Maire donne lecture de cette convention pour 2025 et 2026.

Le Maire propose de signer ces conventions de partenariat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la proposition et mandate le Maire pour signer les conventions avec l'association Le Pluriel.

**VOTANTS**            POUR :    13        CONTRE :    0        ABSTENTION :    0

Josiane SENAC en profite pour parler d'un éventuel partenariat proposé par la BDL (Bibliothèque Départementale du Lot) pour une commune voisine qui a peu d'adhérents. La bibliothèque de Capdenac servirait de point relais. L'ensemble du conseil municipal n'y est pas opposé sous réserve que notre agent soit favorable à cette proposition.

Philippe RIMBAUD évoque l'idée de création de kiosque/boîte à livres.

Josiane SENAC avait anticipé et montre des modèles de boîtes à livres qui pourraient être installées.

#### **5- Demande d'autorisation d'ouverture de fenêtre immeuble VIDAL**

Le Maire présente la demande du propriétaire de la maison mitoyenne (parcelle C311) au bâtiment de la Mairie, Place Lucter. Cette demande concerne la réouverture d'une fenêtre existante qui a été murée.

Le Maire précise que le propriétaire prend à sa charge les réparations et la responsabilité des travaux du mur.

Lucien OLIVER demande si un vis-à-vis existerait à la réouverture de cette fenêtre. Le Maire répond par la négative.

Valérie BOULESTIN indique que cette fenêtre était existante donc pas d'inconvénients.

Le Maire propose d'accepter la demande de réouverture de cette fenêtre avec les conditions évoquées par le propriétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide à l'unanimité.

**VOTANTS**            POUR :    13        CONTRE :    0        ABSTENTION :    0

#### **6- Questions diverses**

Le Maire informe qu'une demande par la société de chasse a été déposée pour un local à mettre à disposition sur la Commune et donne la parole à Georges ISSIOT.

Georges ISSIOT informe de la population importante de sangliers sur la commune. La société de chasse souhaiterait un local où ils pourraient préparer et stocker les bêtes abattues. 2 parcelles ont été repérées qui pourraient convenir. Il s'agit des parcelles en bordure de Loca-Vente d'une surface d'environ 20 ares. Le propriétaire serait d'accord pour vendre. Il manquerait la mise en eau et l'électricité.

Mylène LASFARGUES, Valérie BOULESTIN et Alain BOUDOU demandent des précisions sur le terrain, si un projet de bâti ou mobile-home est prévu, si un chiffrage a été demandé.

Philippe RIMBAUD s'interroge sur le local mis à disposition par Annie IMBERT.

En retour à ces interrogations, il est indiqué que le local actuel n'a ni eau ni électricité et que pour une mise en service, un bail serait nécessaire. Pour le moment un accord de principe est souhaité pour avancer dans le projet qui n'est pas encore bien défini. Le chiffrage se fera dans un second temps.

Georges ISSIOT précise qu'il est important de donner les moyens nécessaires.

Après quelques remarques, Le Maire reprend la parole et remet de l'ordre sur ce sujet. A aujourd'hui, 2 solutions sont à l'étude :

- 1- Achat d'un terrain à finaliser
- 2- Bâtiment d'Annie IMBERT : difficultés rencontrées pour la mise en place de l'eau et de l'électricité et des problèmes de voisinage

Les 2 projets sont à comparer.

Un accord de principe est demandé au conseil municipal pour avancer dans le projet, le conseil municipal donne son accord de principe et attend les détails du projet.

#### **Tour de table :**

Valérie BOULESTIN informe que la fuite d'eau à Clayrou est réparée depuis décembre. La borne incendie est fonctionnelle.

Elle précise également d'indiquer aux visiteurs du marché aux truffes de venir au plus tôt car le marché peut durer 10 minutes comme quelques heures en fonction des ventes. A préciser au secrétariat si appel.

Alain BOUDOU informe de la mise à jour de la carte interactive des PBVF et qu'un RDV avec Le Maire est à programmer dans les prochains jours.

Le Maire informe que le mois prochain sera réservé à l'organisation des élections des 15 et 22 mars 2026.

#### **Dates à retenir :**

- sortie imminente du Bulletin municipal
- 24 Janvier 2026 : cérémonie des voeux

Le Maire lève la séance à 19h44.

M. Guy BATHEROSSE, Maire



Catherine GREGORY, secrétaire de séance

